



Paris, le 10 septembre 2026

Pièces de réemploi : la filière automobile dépasse l'objectif 2026 et doit désormais changer d'échelle.

En 2025, le taux de réemploi des pièces issues des véhicules hors d'usage atteint 12,6 % pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers, dépassant ainsi l'objectif réglementaire de 10 % fixé pour 2026. Parmi les centres véhicules hors d'usage partenaires de Recycler Mon Véhicule, plus d'un sur deux atteint ou dépasse déjà cet objectif. Derrière cette moyenne, les situations restent cependant contrastées, avec des niveaux de réemploi très différents selon les centres.

Un enjeu qui dépasse la seule fin de vie des véhicules : développer le réemploi, c'est aussi remettre des pièces en circulation pour répondre aux besoins des réparateurs et prolonger leur utilisation plutôt que de recourir systématiquement à des pièces neuves. À la clé, une économie plus circulaire, plus de réparations mais aussi le développement d'une activité locale autour du démontage, de la préparation, du stockage et de la distribution des pièces de réemploi.

Plus de 1 000 centres au cœur de la filière VHU

Ces résultats reposent concrètement sur l'activité des centres VHU qui assurent la dépollution des véhicules, le démontage des pièces susceptibles d'être réemployées et l'orientation des matières vers les filières de recyclage.

Fin 2025, 1 073 centres VHU étaient partenaires de [Recycler Mon Véhicule](#), soit un réseau multiplié par quatre depuis la création de l'éco-organisme en avril 2024. Au total, 775 189 véhicules ont été pris en charge et traités par ces centres au cours de l'année.

Au-delà du réemploi, les résultats 2025 dépassent également les objectifs réglementaires fixés pour 2026 en matière de recyclage et de valorisation des voitures particulières et véhicules

utilitaires légers : 87,2 % de recyclage, pour un objectif de 85 %, et 96,8 % de valorisation, pour un objectif de 95 %.

Derrière la moyenne, des situations contrastées

Sur les voitures et utilitaires légers, le taux moyen de réemploi atteint 12,6 %, mais les situations diffèrent sensiblement d'un centre à l'autre. Parmi les centres, 53 % atteignent ou dépassent déjà l'objectif réglementaire de 10 % fixé pour 2026. 31 % affichent un taux supérieur à 16 %, tandis que 34 % restent sous les 2 %.

Les situations diffèrent également selon les catégories de véhicules. Sur les deux, trois-roues et quadricycles à moteur, le taux de réemploi atteint 15,8 %, pour un objectif réglementaire de 31 % en 2026. Hormis dans les centres VHU spécialisés 2-3 roues, les pratiques de démontage en vue du réemploi y restent encore minoritaires et les outils de mesure doivent continuer à se structurer.



« Ces résultats montrent que le réemploi est déjà bien installé dans une partie du réseau, mais qu'il existe encore un potentiel de progression important. L'enjeu est désormais d'activer les leviers qui permettent aux centres de développer cette activité et de les accompagner en fonction de leurs besoins et de leur situation », souligne Vanessa Montagne, directrice générale de Recycler Mon Véhicule.

Du véhicule hors d'usage à la pièce disponible chez le réparateur

Développer le réemploi ne consiste pas seulement à démonter davantage de pièces. Pour les centres VHU, cela suppose aussi de mieux **identifier les pièces recherchées par les réparateurs** afin de cibler les démontages, de **disposer des capacités nécessaires pour les stocker** et de **s'équiper d'outils permettant de gérer les stocks, les commandes et la traçabilité**. À cela s'ajoute un enjeu logistique : les pièces doivent pouvoir être expédiées rapidement, la capacité à les fournir dans des délais courts étant une condition essentielle à leur utilisation par les réparateurs.

C'est sur l'ensemble de cette chaîne que porte le "plan PIEC" finalisé par **Recycler Mon Véhicule** en 2025 : **développer l'offre de pièces issues de l'économie circulaire, développer la demande et faciliter la rencontre entre les deux**.

L'accompagnement passe par le soutien aux investissements nécessaires à l'évolution des pratiques. En 2025, plus de **71 000 euros d'aides ont été versés aux centres VHU partenaires**, notamment pour la digitalisation, l'équipement des postes de démontage ainsi que pour développer le démontage du verre et des plastiques directement en centre VHU.

La transformation des centres participe à la structuration d'une économie circulaire ancrée dans les territoires. Produire davantage de pièces de réemploi et de matières premières secondaires issues des véhicules hors d'usage permet de conserver de la valeur sur le territoire et contribue à réduire l'extraction de matières premières.

Car l'enjeu concerne aussi le recyclage des matières. En 2025, le taux de recyclage des plastiques a atteint 65,4 %, dépassant légèrement l'objectif 2026 de 65 %. Pour le verre, il s'est établi à 41,7 %, pour un objectif de 50 % en 2026 : ce matériau constitue donc l'une des priorités de la filière.

Pour mieux suivre ces évolutions et adapter les actions d'accompagnement aux besoins du réseau, **Recycler Mon Véhicule** expérimente également en 2026 une remontée trimestrielle des données des centres, avant sa généralisation prévue en 2027.

L'électrification du parc ouvre une nouvelle étape

À ces enjeux s'ajoute désormais l'électrification du parc de véhicules. À l'horizon 2030, 73 % des batteries de véhicules électriques en fin de vie devraient transiter par les centres VHU. Cette évolution fait émerger de nouveaux besoins pour les centres : stockage, sécurité, équipements et compétences doivent s'adapter à la présence de batteries de traction.

Agréé depuis août 2025 pour les batteries de véhicules électriques, **Recycler Mon Véhicule** propose un service dédié à leur collecte auprès des centres VHU, des garages et réparateurs pour les batteries issues de l'après-vente, mais aussi de tout professionnel pouvant détenir ponctuellement ou régulièrement des batteries usagées ou déchets de batteries (collectivités locales, opérateurs de réemploi des batteries...).



« Les objectifs réglementaires donnent un cap commun, mais leur atteinte se joue concrètement dans les centres VHU. Notre rôle est d'accompagner les professionnels dans leurs investissements et l'évolution de leurs pratiques, tout en préparant avec eux les prochaines transformations de la filière », déclare **Vincent Salimon, président de Recycler Mon Véhicule.**

A propos de Recycler Mon Véhicule :

Recycler Mon Véhicule est l'éco-organisme national agréé par le ministère en charge de l'environnement pour garantir la collecte, le réemploi, le recyclage et la valorisation des véhicules hors d'usage (VHU) – 2, 3 et 4 roues. Créée en avril 2024, cette association à but non lucratif fédère 93 marques (constructeurs et importateurs) telles que BMW, Mercedes-Benz, Volvo, Porsche, Yamaha, Triumph... qui lui confient leurs obligations réglementaires dans le cadre de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des VHU.

En août 2025, **Recycler Mon Véhicule** a également obtenu un agrément pour la filière REP dédiée aux batteries de véhicules électriques, complétant ainsi sa mission au service de l'économie circulaire de la mobilité.

recyclermonvehicule.fr

